

CGV-971129
UNIVERSITÉ DE MONCTON
133e séance du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
Le 29 novembre 1997
De 9 h à 15 h 45
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES

Robert Asselin Étudiant (Moncton)
Yvan Bastien Extérieur du N.-B. (Montréal)
Bernard Beaudin Extérieur des régions
Daniel Bélanger Professeur (Edmundston)
Georges Bouchard Extérieur des régions
Laurie Boucher Sud-Est
René Boudreau Étudiant (Edmundston)
Paul L. Bourque Sud-Est
Marcel Bujold Extérieur du N.-B. (Gaspé)
Jeannot Castonguay Nord-Ouest
Rino Castonguay Association des ancien-ne-s et ami-e-s (Edmundston)
Marcelle Fafard-Godbout, présidente Nord-Ouest
Serge Jolicoeur Professeur (Moncton)
Lucie Lavigne Nord-Ouest
Soeur Édith Léger Sud-Est
Alida Léveillée-Brown Nord-Est
Léonce Losier Nord-Est
Fernande Paulin Professeure(Shippagan)
Mildred Pinet Association des ancien-ne-s et ami-e-s (Shippagan)
Jean-Bernard Robichaud, recteur U de M
Dennis Savoie, vice-président Extérieur des régions
Julie Savoie Étudiante (Shippagan)
Jocelyne Vienneau Nord-Est

Invités et invitées

Paul-Émile Benoit, directeur, Communications Moncton
Armand Caron, vice-recteur Shippagan
Gilles Chiasson, secrétaire des instances Moncton
Donald Cormier, directeur, Service des finances Moncton
Yvon Fontaine, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER) U de M
Daniel Godbout, directeur adjoint, Service des finances Moncton
Fernand Landry, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH) U de M
Colette Landry Martin, directrice générale, Éducation permanente (DGEP) U de M

Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée Moncton
Jean-Guy Poitras, vice-recteur par intérim Edmundston

ABSENCES MOTIVÉES : Annette M. Boucher, Lucille Collette, Louise Comeau et Antonine Maillet

ABSENCE : Claire Lapointe

TABLE DES MATIÈRES

Page

1. OUVERTURE	4
2. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
7. CORRESPONDANCE	5
7.1 Lettre de Lucille Collette	5
8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-970920	5
9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV	6
9.1 (17) Plan annuel de recrutement	6
10. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT	6
11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-971107	7
12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX	8
12.1 Parc scientifique	8
12.2 Calendrier des réunions 1998	8
12.3 Modifications à la politique de sélection des cadres	8
12.4 Jardin botanique du Nouveau-Brunswick	9
13. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-971009 et CCJ-971107	9
14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU CCJ	10
14.1 CCJ-971009	10
14.1.1 Programmes de technologie de l'information	10
15. PARAMÈTRES DU BUDGET	11
16. SUIVI DE LA RÉUNION SAC-971024	13
16.1 Rapport du Comité tripartite sur la restructuration	13
17. OPÉRATION <i>CONVERGENCE</i> : SUIVI	13
18. NOMINATIONS	14
18.1 Vice-rectrice ou vice-recteur au Campus d'Edmundston	14
18.2 Directeur ou directrice des Services pédagogiques au Campus de Shippagan	15
18.3 Politique de sélection des cadres : Dérogation à la politique pour la sélection 'un vice-recteur ou d'une vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines	15
18.4 Politique de sélection des cadres : Modification à l'article 6.0, <i>Doyenne, doyen; directrice, directeur d'école détachée</i>	15
19. RAPPORT DU RECTEUR	16
20. RAPPORT DU VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION ET AUX	

RESSOURCES HUMAINES 16

- 20.1 Permanences d'emploi au Campus de Moncton 16
- 20.2 Promotions au Campus de Moncton 17
- 20.3 Années sabbatiques au Campus de Moncton 18
- 20.4 Attribution de bourses de recrutement au Campus de Moncton 19
- 20.5 Promotions au Campus d'Edmundston 19
- 20.6 Congés d'études au Campus d'Edmundston 20
- 20.7 Années sabbatiques au Campus d'Edmundston 20
- 20.8 Promotions et permanences au Campus de Shippagan 20
- 20.9 Années sabbatiques au Campus de Shippagan 21
- 21. AFFAIRES NOUVELLES 21
- 21.1 Évaluation du recteur 21
- 22. PROCHAINE RÉUNION 21
- 23. CLÔTURE 21

DOCUMENTS 22

- Document A : Ordre du jour adopté A(1)
- Document B : Comité sur le développement : Commentaires de Claude Savoie B(1-10)
- Document C : Comité sur le développement : Rapport annuel 1996-1997 C(1- 6)
- Document D : Calendrier des réunions D(1)
- Document E : Procès-verbal CCJ-971009 E(1-59)
- Document F : Procès-verbal CCJ-971107 F(1-3)
- Document G : Paramètres du budget 1998-1999 G(1-16)
- Document H : Opération *Convergence* : Compilation sommaire H(1-20)
- Document I : Opération *Convergence* : Conférence de Céline Saint-Pierre I(1-24)
- Document J : Politique de sélection des cadres : modification à l'article 6.0 J (1)
- Document K : Rapport du recteur K(1-14)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs sont maintenant sur la Toile à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/cgv/html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version *complète* ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

La présidente appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 2 en souhaitant la bienvenue à tous et à toutes. Elle souligne que plusieurs membres ont participé la veille à la réception de Noël du CGV. Elle remercie Marie-Paule Martin et Vincent Bourgeois pour l'organisation de cette soirée. Elle souligne également qu'on a passé le chapeau afin de recueillir des dons pour l'Arbre de l'espoir. Un montant de 196 \$ fut amassé et elle ajoute qu'on passera le chapeau de nouveau ce midi pour ceux et celles qui n'étaient pas à la soirée d'hier.

Elle félicite les trois professeur-e-s qui ont présenté le mini-spectacle : Lisa Roy, Nathalie DeGrâce et Roger Lord. Elle souligne leur très belle performance et demande qu'un mot de remerciement leur soit envoyé de la part du CGV.

Les personnes suivantes se sont excusées : Antonine Maillet, Louise Comeau, Annette M. Boucher et Lucille Collette.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

La présidente invite l'assemblée à se recueillir. Elle suggère de réfléchir aux délibérations qui vont avoir lieu afin qu'elles soient sereines et productives.

3. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES ET DES INVITÉS

Le Conseil accueille les personnes qui assistent au Conseil pour la première fois : **Daniel Bélanger**, professeur au Campus d'Edmundston; **Georges Bouchard** de Frédéricton; **Dr Jeannot Castonguay** d'Edmundston; **Alida Léveillé-Brown** de Campbellton; **Jocelyne Vienneau** de Bathurst; **Gilles Chiasson**, secrétaire des instances; **Donald Cormier**, directeur du Service des finances et **Daniel Godbout**, directeur adjoint du Service des finances, à titre d'invités.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le secrétaire des instances donne lecture de l'avis de convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon le secrétaire des instances.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

•La rubrique 20, *Rapport annuel du Comité sur le développement*, sera présentée à 9 h 30. Monsieur Claude Savoie, président du Comité, sera présent pour livrer son rapport.

•La rubrique 19, *Paramètres du budget 1998-1999*, sera traitée immédiatement après la rubrique 13, *Affaires découlant des procès-verbaux (CCJ)*.

•À la rubrique 16, *Nominations*, deux points sont ajoutés :

16.3 Politique de sélection des cadres : dérogation à la politique pour la sélection d'un vice-recteur ou d'une vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines

16.4 Politique de sélection des cadres : Modification à l'article 6.0, *Doyen, doyenne; directeur, directrice d'école détachée.*

R : 01-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« *Que l'assemblée adopte l'ordre du jour modifié.* »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

7.1 1997-11-26 : Lettre de Lucille Collette adressée à Marcelle Fafard-Godbout. **Objet :** Démission du Conseil des gouverneurs

R : 02-CGV-971129

Lucie Lavigne, appuyée par Dennis Savoie, propose :

« *Que l'assemblée accepte avec regret la démission de Lucille Collette.* »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

Comme Lucille Collette siégeait au Comité de finance ainsi qu'au Comité de vérification, la présidente suggère de la remplacer aujourd'hui même.

R : 03-CGV-971129

Mises en candidature :

Bernard Beaudin Proposé par Léonce Losier

Appuyé par Yvan Bastien

Georges Bouchard Proposé par Dennis Savoie

Appuyé par Paul L. Bourque

Vote par scrutin secret

Scrutatrices : Colette Landry Martin et Marie-Paule Martin.

Durant le scrutin, le recteur donne quelques mots d'explication au sujet du disque compact de chants de Noël du Choeur Neil-Michaud, remis ce matin à chacun et chacune des membres. Il rappelle que les profits des ventes de ce disque sont versés au fonds de bourses Neil-Michaud.

La présidente proclame l'élection de **Bernard Beaudin** au Comité de finance et au Comité de vérification.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-970920

À la page 8, rubrique 13.1, il faut lire : Le VRER informe les membres qu'il faudrait procéder à l'embauche d'un-e professeur-e, *quand les conditions le permettront*, pour combler la lacune au niveau de l'expertise en relations publiques.

R : 04-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Mildred Pinet, propose :

« *Que l'assemblée adopte le procès-verbal CGV-970920 tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R04 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CGV

9.1 (17) *Plan annuel de recrutement*

Le VRER fait le point sur les activités de recrutement dans les trois campus depuis l'adoption du plan par le CGV. Les équipes de recrutement montrent beaucoup d'enthousiasme et d'optimisme, même s'il y a une forte concurrence de la part d'autres institutions comme les Cégeps du Québec, l'Université d'Ottawa et même l'Université Mount Allison qui fait des démarches énergiques dans les polyvalentes de langue française. L'attitude des conseillers d'orientation et des directions d'écoles est positive. Le Comité de budget a dégagé des crédits supplémentaires, afin d'aider les intervenants dans leurs efforts de recrutement.

À une question touchant la diminution importante des inscriptions l'année dernière, le VRER précise d'abord que le nombre de nouvelles inscriptions cette année s'est quand même accru pour l'ensemble de l'Université, ce qui constitue un signe encourageant pour les prochaines années. Il reconnaît également qu'il y a eu une baisse du nombre total d'inscriptions, parce que les réadmissions ont été plus faibles. Les agents de recrutement intensifient leurs efforts cette année dans certaines polyvalentes de la province où les jeunes ont tendance à bouder l'Université de Moncton.

D'autres questions et commentaires soulevés par les membres se résument à ce qui suit :

- L'Université a besoin de modifier ses « produits » en s'efforçant d'offrir des programmes que les autres institutions n'ont pas.
- Les statistiques du ministère de l'Éducation démontrent que les bassins de clientèles vont continuer de se rétrécir. Il faut donc penser à diversifier les stratégies de recrutement en allant puiser dans les autres provinces et même sur le plan international.
- Il y a un besoin urgent et grandissant dans la province pour des diplômés formés en technologie. Les nouveaux programmes en T.I. adoptés par le Sénat à sa dernière réunion visent justement à former ce genre de clientèle. Le CPR et les autres instances de l'Université ont travaillé à un rythme accéléré pour lancer ces programmes.
- Depuis l'année dernière, la répartition des subventions entre les écoles et les départements de l'Université est basée sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits dans le secteur. C'est un incitatif pour tout le personnel à participer plus intensément aux activités de recrutement.
- Le recteur fait remarquer que l'accent mis sur les activités de recrutement cette année fait suite à une initiative lancée par le Conseil l'année dernière. Il souligne que le fait d'en discuter aujourd'hui démontre l'importance que les gouverneurs attachent à cette question. Tous et toutes reconnaissent qu'ils ont un rôle à jouer dans leur milieu respectif sur le plan du recrutement.

10. RAPPORT DU COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT

Voir le Document B, p. 1-10

Voir le Document C, p. 1-6

Invité : Claude Savoie, président du Comité sur le développement.

Monsieur Savoie fait une lecture commentée du rapport du Comité sur le développement en insistant sur les points suivants :

- Trente-huit mois après le lancement de la Campagne Impact, les résultats se chiffrent à 18400313 \$.
- L'ordre des Régents et des Régentes compte 47 compagnons, 26 officiers et 168 membres, pour un total de 241.
- Il est essentiel de maintenir de bonnes relations avec les donateurs et donatrices « pour les amener à contribuer à un palier supérieur lors d'une future sollicitation ».
- L'appui financier des anciens et anciennes ayant fait un don à l'Université sur une période de cinq ans mérite d'être souligné de façon particulière. Selon le classement annuel des universités canadiennes effectué par la revue Maclean's, l'Université de

Moncton se classe au 7^e rang dans cette catégorie. En réalité, 32,1 % des anciens et anciennes ont contribué à la campagne.

- Les fonds de dotation et de fiducie atteignent 9 267 960 \$.

- Le programme de dons planifiés est un potentiel à développer. Un comité sera mis sur pied pour structurer ce programme. Il faut souligner le don d'une police d'assurance-vie d'une valeur de 500 000 \$ reçu dernièrement par le Campus de Shippagan dans le cadre de ce programme.

- Deux piliers importants dans le succès de la campagne Impact, messieurs William P. Boucher et Rhéal Bérubé, seront honorés prochainement à l'occasion d'un dîner. Les deux sont à la pré-retraite depuis cette année.

Une discussion s'engage ensuite sur le rapport annuel financier du Comité sur le développement. Des questions et commentaires sont soulevés par les membres :

- Il y a une distinction à faire dans les dons à la campagne Impact (voir le tableau intitulé *Dotation - Solde de fonds*) sous l'entête Campus de Moncton et Université de Moncton. Les sommes inscrites sous Université de Moncton signifient que ces dons ont été faits sans spécifier pour quel centre ils étaient destinés. Ces dons sont disponibles aux trois campus selon une pondération basée sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants à plein temps.

- Dans les types de déboursés (voir le tableau *Dotation - solde de fonds*), un membre demande comment on détermine les sommes accordées aux bibliothèques pour l'achat de volumes, par exemple; comment on s'y prend, aussi, en ce qui touche les déboursés pour l'enseignement et la recherche. Comme les subventions diminuent dans ce secteur, il faudrait bientôt établir des priorités.

- Au moment de préparer les prévisions budgétaires, les unités peuvent utiliser les formulaires prévus pour soumettre des demandes reliées aux fonds de dotation.

- Si les donateurs et les donatrices spécifient que leurs contributions vont aux bibliothèques, ce voeu est respecté. Il n'est pas impossible par ailleurs d'utiliser des montants des fonds de l'enseignement et de la recherche pour l'achat de volumes pour les bibliothèques.

- Le fonds de bourse Clément-Cormier dépasse le million de dollars au 31 avril 1997.

La présidente remercie très sincèrement M. Claude Savoie pour son dévouement et son leadership.

R : 05-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs exprime à **Claude Savoie** et à ses collaborateurs et collaboratrices toute sa reconnaissance pour le travail accompli.* »

Vote sur R05 unanime ADOPTÉE

Sous les applaudissements de l'assemblée, le recteur remet un exemplaire du disque compact à M. Savoie qui quitte ensuite la réunion.

11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-971107

R : 06-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Édith Léger, propose :

« *Que l'assemblée reçoive le procès-verbal CEX971107.* »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU CEX

12.1 Parc scientifique

Le recteur est heureux d'annoncer que l'Université prendra possession du Parc scientifique lundi prochain, après une dernière tournée d'inspection de l'édifice. Le VRARH informe les membres que le projet s'est déroulé de façon harmonieuse depuis son lancement. La construction s'est faite dans les limites du budget prévu. Il ne sera peut-être pas nécessaire d'emprunter la somme totale approuvée par le CGV le 20 septembre dernier. Dès son ouverture, tous les locaux de l'édifice seront loués. La deuxième phase du projet s'annonce donc intéressante.

12.2 Calendrier des réunions

Voir le Document D, p. 1

Une modification est faite au calendrier proposé : la réunion du CGV prévue le 4 avril est fixée au 28 mars 1998.

R : 07-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Robert Asselin, propose :

« *Que l'assemblée adopte le calendrier des réunions pour 1998 tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

12.3 Modifications à la Politique de sélection des cadres

R : 08-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Yvan Bastien, propose :

« *Que la Politique de sélection des cadres ne s'applique pas dans le cas du poste de directrice générale, directeur général des services universitaires.* »

Des membres s'interrogent quant aux raisons d'exclure un poste aussi important de la *Politique de sélection des cadres*. Après une brève discussion et les explications du recteur, on s'entend pour dire que ce poste devrait relever de la Régie de l'Université et qu'en conséquence la procédure de sélection et de nomination du ou de la titulaire est la responsabilité du recteur. Cette façon de faire est un pas dans l'allègement de certaines procédures administratives.

Le recteur informe les gouverneurs qu'après l'adoption de cette recommandation par le CEX, les membres du Comité de sélection, qui avaient participé au processus jusqu'alors, furent informés de cette nouvelle orientation et ont reconnu son mérite.

P : 09-CGV-971129

Alida Léveillé-Brown propose un amendement dont le but serait de préciser la responsabilité de l'embauche et du congédiement d'un employé cadre relevant de la Régie.

Comme il n'y a pas d'appuyeur, l'amendement n'est pas retenu.

La présidente demande qu'une copie de la *Politique de sélection des cadres* soit remise aux membres à titre de renseignement à la prochaine réunion.

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

12.4 Jardin botanique du Nouveau-Brunswick

R : 10-CGV-971129

Daniel Bélanger, appuyé par Dennis Savoie, propose :

« *Que le Campus d'Edmundston maintienne son engagement dans la gestion du Jardin botanique du Nouveau-Brunswick pour l'année 1998, et qu'une recommandation soit faite par ledit campus dès l'année prochaine quant aux modalités de son implication à long terme dans l'administration du Jardin botanique.* »

La discussion qui suit vise notamment à clarifier l'implication financière de l'Université et son engagement à long terme dans ce projet.

Sur le plan financier et selon l'entente initiale, le gouvernement provincial versera 147 000 \$ annuellement au Campus d'Edmundston pour la gestion du Jardin botanique durant une période de trois ans. Même si l'achalandage a diminué au cours de la dernière saison estivale, comparativement à l'année précédente, on prévoit un surplus d'environ 45 000 \$. Les membres reconnaissent que le Jardin botanique est un projet créateur d'emplois dans le Nord-Ouest, puisqu'une dizaine de personnes y travaillent, en plus d'une quarantaine d'étudiantes et d'étudiants embauchés durant l'été. Les intervenants du Nord-Ouest manifestent beaucoup d'enthousiasme quant aux chances de succès du projet, d'autant plus que l'année prochaine la province du Nouveau-Brunswick doit inclure le Jardin botanique dans ses activités de promotion touristique. On assure aux gouverneurs que les gestionnaires du Jardin exercent un contrôle très serré sur tout ce qui s'y passe.

Un des volets importants liés à l'engagement du Campus d'Edmundston dans la gestion du Jardin botanique porte sur les possibilités de coopération avec l'École de foresterie qui pourraient aboutir à des projets de partenariat intéressants avec des agences du gouvernement fédéral.

Les membres reconnaissent aussi que la deuxième partie de la proposition est extrêmement importante, puisque le Campus d'Edmundston devra préparer au cours de l'année une recommandation précise quant aux modalités de son implication à long terme dans l'administration du Jardin.

Tout en reconnaissant que la gestion du Jardin est une excellente initiative pour le Campus d'Edmundston, le recteur tient à préciser qu'il faut demeurer très vigilant dans ce genre d'opération. Il rappelle que l'Université ne peut pas utiliser les subventions de la CESPM pour entretenir des édifices ou maintenir des services qui lui auraient été transférés par le gouvernement.

La présidente tient à souligner le dévouement de Daniel Bélanger et son engagement bénévole dans la gestion du Jardin botanique. Elle lui suggère d'apporter à chacun des membres à la prochaine réunion une trousse publicitaire sur le Jardin préparée dernièrement.

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

Pause de 10 h 44 à 10 h 54.

13. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CCJ-971009 ET CCJ-971107

Voir les Documents E, p. 1-59 et F, p. 1-3

R : 11-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Laurie Boucher, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité conjoint de la planification (CCJ-971009 et CCJ-971107). »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CCJ)

14.1 CCJ-971009

14.1.1 Programmes de technologie de l'information

R : 12-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Laurie Boucher, fait la proposition suivante :

« Attendu que les programmes de Certificat de 2e cycle en technologie de l'information et le Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information (coop) répondent à des besoins urgents et ponctuels de formation;

attendu que ces deux programmes seraient offerts selon une formule d'autofinancement;

que le Conseil des gouverneurs adopte le Certificat de 2e cycle en technologie de l'information et le Diplôme d'études supérieures en technologie de l'information (coop) moyennant une évaluation desdits programmes après deux années complètes à partir du début de la livraison et portant plus particulièrement sur les aspects suivants : la valeur intrinsèque, la pertinence, l'efficacité, le lieu d'appartenance des programmes ainsi que leur synergie avec l'ensemble des programmes de l'Université. »

Le VRER donne quelques mots d'explications sur ces deux programmes de formation de pointe qui répondent à de nouvelles demandes dans le marché du travail. Ces programmes s'adressent à une clientèle étudiante détenant un premier diplôme universitaire et qui veut orienter sa carrière dans le domaine des technologies de l'information. C'est donc une formation qui s'ajoute à un programme de premier cycle. L'étudiant ou l'étudiante pourra obtenir un certificat de 2e cycle après une formation de quatre mois, alors que le diplôme d'études supérieures s'étendra sur huit mois incluant une formation coop de quatre mois dans un milieu de travail.

La discussion qui s'ensuit porte essentiellement sur le dédoublement apparent de ces nouveaux programmes avec ceux du CCNB, ainsi que sur les frais assez élevés qui y sont rattachés. Les réponses aux questions des membres sont fournies par le recteur et les deux vice-recteurs du Campus de Moncton.

En ce qui concerne l'apparente similitude de ces programmes par rapport à ceux dispensés dans les collèges communautaires et le secteur public, un membre soulève certains problèmes liés à la cohérence du système d'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick. On s'interroge à savoir si ces nouveaux programmes sont vraiment

différents de ceux donnés dans les collèges communautaires. Certains membres soutiennent que ces nouveaux programmes accentuent davantage le problème de redondance dans les cours offerts à l'Université de Moncton, alors qu'on parle beaucoup de rationalisation. On questionne également les frais élevés de scolarité à 250 \$ le crédit. On craint que dans deux ans, si ces programmes ne s'autofinancent pas, on soit obligé de les maintenir en puisant dans les fonds ordinaires de l'Université.

Un des membres étudiants voit dans ces programmes une opportunité de se perfectionner dans de nouvelles technologies de pointe, après l'obtention d'un baccalauréat, ce qui peut être très avantageux en arrivant sur le marché du travail.

Le recteur tient à éclaircir un point au sujet de l'origine de ces nouveaux programmes. L'initiative est venue de la FESR qui a d'abord identifié ce champ de formation et s'est entourée d'une équipe de professeurs spécialistes pour concevoir et élaborer le contenu des deux programmes. Le soutien financier reçu des gouvernements fédéral et provincial a permis d'accélérer le processus de mise en place du projet. Il insiste également pour dire qu'il s'agit d'une nouvelle formation de haut calibre offerte par aucune autre institution francophone. En ce qui concerne le chevauchement possible avec les cours des collèges communautaires, il soutient que la clientèle de ces institutions n'a pas besoin d'un baccalauréat comme condition d'admission, tandis qu'ici c'est un minimum requis. Il rappelle enfin qu'à l'heure actuelle ces professionnels doivent être recrutés à l'extérieur du pays.

Le VRER précise que les étapes requises pour présenter ces programmes au Sénat et au Conseil ont toutes été suivies, en passant par le Comité des programmes de cycles supérieurs, le Conseil de la FESR, le Comité de budget et le Comité conjoint de la planification. Ces différentes instances ont d'ailleurs approuvé unanimement l'implantation de ces deux programmes, à l'exception des deux votes négatifs enregistrés au Sénat.

Le VRARH informe les membres que la Faculté des sciences et son Département d'informatique collaborent activement à la mise en place de ces programmes. Au sujet des frais de scolarité, il souligne que d'autres institutions privées offrent ce genre de formation pour 17 000 \$, mais en anglais seulement.

Enfin, selon un membre du Conseil, pour dix diplômés d'un collège communautaire, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a besoin d'une personne formée en technologie de l'information dans des programmes similaires à ceux qu'on s'appête à offrir à l'Université de Moncton.

Vote sur R12 Pour 21 Contre 1 Abstention 1 ADOPTÉE

15. PARAMÈTRES DU BUDGET 1998-1999

Voir le Document G, p. 1-16

La présentation et les discussions entourant les paramètres du budget 1998-1999 durent un peu plus de deux heures, interrompues par un arrêt d'environ une heure (12 h 27 à 13 h 20) pour le repas. Le VRARH présente les 15 pages du document distribué aux membres. Les faits saillants de son exposé se résument à ceci :

- en moyenne, les universités du pays, sauf celles du Québec, exigent des droits de scolarité plus élevés que ceux de l'Université de Moncton. Il est à noter cependant que les étudiants et les étudiantes des autres provinces canadiennes qui fréquentent les universités du Québec doivent déboursier environ 2 895 \$, montant correspondant à la moyenne canadienne des frais de scolarité;
- si l'Université de Moncton avait perçu l'an dernier des droits de scolarité comparables à ceux qu'exigent la presque totalité des autres universités de l'Atlantique, elle aurait disposé de revenus supplémentaires variant de 2 à 4,5 millions de dollars;
- la diminution de 847 inscriptions (15,6 %) à temps plein depuis 1994-1995 a de sérieux effets sur les revenus de l'Université de Moncton;
- une variation de plus ou moins 1 % de chaque source de revenus ou de chaque catégorie de dépenses a des incidences considérables sur le budget;
- les projections financières pour l'année 1998-1999 et pour l'année 1999-2000 révèlent que les trois campus connaîtront un déficit au cours des deux prochaines années, sauf Edmundston qui devrait enregistrer un léger surplus en 1999-2000. À Moncton le déficit se chiffrerait à 1 745 000 \$ en 1998-1999 et à 171 000 \$ en 1999-2000; à Edmundston le déficit se chiffrerait à 177 000 \$ en 1998-1999 et on connaîtrait un léger surplus de 12 000 \$ en 1999-2000; à Shippagan le déficit se chiffrerait à 131 000 \$ en 1998-1999 et à 87 000 \$ en 1999-2000. Ces projections supposent que les subventions provinciales ne diminueront pas de moins de 2,5 % en 1998-1999 et qu'elles augmenteront de 1,0 % en 1999-2000, alors que les frais de scolarité seraient augmentés de 10% en 1998-1999 et de 8 % en 1999-2000;
- dans le but de réduire l'impact de l'augmentation des droits de scolarité et afin d'aider les étudiantes et les étudiants qui en ont le plus besoin, l'administration propose un programme d'aide financière tiré des revenus de scolarité. Selon le plan proposé dans les tableaux de « Projections des revenus de scolarité », les étudiantes et les étudiants au Campus de Moncton se partageraient des montants de 142 850 \$ en 1998-1999 et de 120 530 \$ en 1999-2000; au Campus d'Edmundston, ces montants seraient de 21 380 \$ en 1998-1999 et de 18 020 \$ en 1999-2000; au Campus de Shippagan, ces montants seraient de 22 000 \$ en 1998-1999 et de 18 570 \$ en 1999-2000.

Réactions des membres

Dans la discussion qui s'engage, les membres interrogent le VRARH sur plusieurs volets de sa présentation et font des suggestions pour essayer d'améliorer la situation.

- On se questionne beaucoup sur l'écart des frais de scolarité qui continue de s'agrandir entre l'Université de Moncton et les autres universités de l'Atlantique. On se rend compte, par exemple, que sur les 17 universités de l'Atlantique, 14 exigent des frais qui excèdent 3 000 \$. L'Université St-Thomas est la plus basse, mais elle n'est pas comparable aux autres, puisqu'elle utilise beaucoup de services appartenant à UNB.
- L'augmentation importante des droits de scolarité et l'endettement étudiant suscitent de vives réactions de la part des représentants étudiants en particulier. Ceux-ci précisent qu'ils ne cherchent pas à obtenir 0 % d'augmentation des frais de scolarité. Ils ne peuvent toutefois défendre auprès de leurs associations une augmentation prévue de 10 %. Ils se disent prêts à travailler en collaboration avec l'administration de l'Université, le Conseil des gouverneurs et le corps professoral pour revendiquer auprès des gouvernements une augmentation des subventions qui permettrait de geler les droits de scolarité.
- Le problème de l'endettement étudiant n'est pas lié uniquement aux frais de scolarité. On note par exemple que les frais de subsistance de l'étudiant et de l'étudiante augmentent eux aussi de façon constante et que l'Université ne peut exercer aucun contrôle sur cet aspect du problème. Un membre rappelle que la modification au système de prêts et bourses, il y a quelques années, a eu un effet catastrophique sur l'endettement des étudiants et des étudiantes.
- Plusieurs membres s'interrogent sur les possibilités de venir en aide aux étudiants et étudiantes dont l'endettement est plus sérieux. Une suggestion est faite dans le sens d'entreprendre des démarches auprès des gouvernements dans l'espoir de trouver des moyens d'amortir, par exemple, le remboursement de la dette des étudiants et des étudiantes en fonction de leur revenu une fois leur diplôme en main. Pour plusieurs gouverneurs l'endettement des étudiants et des étudiantes est un problème de société auquel il faudra bientôt trouver des solutions.
- On reconnaît que les sources de revenus ont diminué considérablement au cours des dernières années avec la baisse des subventions gouvernementales, doublée d'une diminution importante des inscriptions. Durant ce temps, les obligations de l'Université n'ont pas diminué pour autant et elle se doit de maintenir un haut niveau d'excellence dans l'enseignement et les services offerts à la population étudiante.
- Un sentiment d'urgence se manifeste devant la baisse considérable du nombre d'étudiants et d'étudiantes à plein temps au Campus de Shippagan depuis 1994-1995. L'idée refait surface de développer une spécificité au Campus de Shippagan afin d'attirer plus d'étudiants et d'étudiantes et favoriser le taux de rétention.
- À une question portant sur le plan d'ajustement déposé en janvier dernier, le VRER tient à préciser que dans le secteur académique le nombre de professeur-e-s a été réduit de 20. Le programme de retraite anticipée avait pour objectif de réduire la masse salariale, mais cela a également eu des conséquences sur la qualité du corps professoral, puisqu'on a dû embaucher des professeur-e-s pour des mandats de 10 mois. Depuis les trois dernières années, à l'interne, les administrateurs ont beaucoup travaillé à réduire les dépenses, mais

il faut admettre qu'à un moment donné il n'est plus possible de faire des compressions sans toucher à la qualité de l'enseignement et de la recherche ainsi que des services.

- On ne peut pas ignorer que l'Université a elle aussi une dette et que celle-ci risque d'augmenter considérablement si on ne trouve pas des moyens pour générer des revenus et diminuer les dépenses. Un membre rappelle que le gouvernement provincial a connu la même expérience au cours des dernières années. Certains services considérés essentiels ont dû être abandonnés. Des partenariats se sont développés pour générer des revenus et assurer des services.

- Plusieurs membres mettent en doute l'opportunité de remettre quelques dizaines de dollars aux étudiants et étudiantes, selon le programme d'aide financière proposé pour réduire l'impact de l'augmentation des droits de scolarité (voir le principe directeur no 8). On suggère plutôt de transférer ces sommes dans le budget de recrutement ou encore de les utiliser pour enrichir le programme de bourses qui devrait servir non seulement à récompenser l'excellence académique, mais aussi à venir en aide aux étudiantes et étudiants les plus démunis.

R : 13-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte la version des paramètres du budget 1998-1999 comprenant les principes directeurs qui y sont énoncés en tenant compte des interventions des membres et plus particulièrement en ce qui touche le point no 8 des principes directeurs. »

- Un membre s'interroge sur la portée de l'énoncé no 3 des principes directeurs quant à la possibilité d'ajuster la masse salariale tout en tenant compte de la réduction des revenus. Selon le VRARH, en raison des conventions collectives existantes, la seule façon de réduire la masse salariale est de supprimer des postes d'employé-e-s temporaires, c'est-à-dire qui n'ont pas la permanence d'emploi. En ce qui concerne les postes de professeur-e-s, il n'y a plus de latitude dans ce secteur, puisqu'on est déjà à la limite. Il fait remarquer que l'an prochain 14 années sabbatiques ont été approuvés pour le Campus de Moncton comparativement à 21 dans les années précédentes. L'objectif est d'essayer d'équilibrer le budget sans supprimer de postes.

- Puisque l'augmentation des frais de scolarité est inévitable, les étudiantes et les étudiants sont invités à revendiquer l'excellence sur le plan de l'enseignement, afin d'avoir un diplôme de qualité quand elles (ils) arriveront sur le marché du travail.

Vote sur R13 Pour 19 Contre 3 Abstention 1 ADOPTÉE

16. SUIVI DE LA RÉUNION SAC-971024

16.1 Rapport du Comité tripartite sur la restructuration

Le VRER rappelle qu'en janvier dernier la direction de l'Université avait soumis au Sénat un plan d'ajustement comportant deux volets, l'un touchant les programmes, l'autre les structures académiques. En ce qui concerne les programmes, le Sénat avait fait un certain nombre de recommandations dont certaines exigeaient des suites de la part des unités académiques. Cette partie du travail est presque terminée. Au 1er septembre 1998, les modifications demandées devraient être mises en place.

Quant aux structures académiques, le Sénat ayant rejeté les recommandations de l'administration, il fut décidé en mai de surseoir à l'exécution du plan proposé et de créer un comité tripartite. Deux documents de travail ont été préparés et circulent actuellement dans la communauté universitaire. Suite aux consultations en cours dans les trois campus, un rapport devrait être soumis au Sénat en mai et le Conseil des gouverneurs devrait en être saisi à sa réunion de juin.

Serge Jolicoeur fait part d'une initiative de l'ABPPUM de lancer un bulletin spécial intitulé « Forum public sur la réforme des structures académiques », dont l'objectif est de susciter la discussion et la réflexion sur les différents aspects du dossier de la réforme des structures académiques. Tous les membres du Conseil ont reçu une copie de ce bulletin ce matin. Il invite les gouverneurs à se tenir au courant des discussions et des délibérations qui vont avoir lieu dans les semaines à venir.

17. OPÉRATION CONVERGENCE : SUIVI

Voir le document H, p. 1-20 (Compilation sommaire)

Voir le document I, p. 1-24 (Conférence de Céline Saint-Pierre)

Le recteur rappelle aux membres qu'ils ont reçu deux documents dans leur trousse : a) le texte de la conférence de Céline Saint-Pierre intitulée *Les défis de l'Université du 21e siècle*; b) un texte à diffusion restreinte contenant une compilation sommaire des idées émises par les personnes ayant participé aux ateliers.

Il précise que ce dernier texte est un bilan très sommaire des idées exprimées par les participants et les participantes de l'opération convergence. Tous et toutes se sont montrés satisfaits de cette activité et ont signifié le besoin d'établir une plus grande communication, et sur une base plus fréquente, entre le CGV et le SAC. Ce n'est pas d'abord le partage des rôles et des responsabilités qui semble poser un problème, mais plutôt des difficultés de communication découlant de problèmes de perception et d'incompréhension. L'un des moyens d'améliorer la communication serait, par exemple, de revaloriser le rôle du CCJ où siègent des représentant-e-s des deux instances. Il fut également suggéré qu'un rapport conjoint du Conseil et du Sénat soit publié annuellement. Un point qui revient souvent dans les commentaires des participants et des participantes, c'est la lourdeur des structures et la lenteur du processus décisionnel.

Il suggère enfin au Conseil de mandater de nouveau le Comité organisateur de l'opération convergence pour qu'il analyse le document et formule des recommandations appropriées.

R : 14-CGV-971129

Lucie Lavigne, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs mandate de nouveau le Comité organisateur du colloque pour qu'il examine le contenu du document de travail et recommande toutes actions appropriées en vue d'en assurer le suivi. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

Bernard Beaudin exprime le souhait d'être remplacé à ce comité.

René Boudreau suggère que les nouveaux membres du Conseil des gouverneurs, au début de leur mandat, rencontrent l'association étudiante de leur région respective afin de se renseigner sur les besoins et les préoccupations des étudiants et des étudiantes de l'Université de Moncton.

Un membre suggère que cette rencontre ait lieu sous forme de table ronde, comme on l'a fait il y a quelques mois avec les associations des professeur-e-s.

18. NOMINATIONS

18.1 Vice-rectrice ou vice-recteur au Campus d'Edmundston

R : 15-CGV-971129

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

*« Que **Roger Gervais** soit nommé au poste de vice-recteur au Campus d'Edmundston pour un mandat de cinq ans à compter du 1er janvier 1998. »*

On s'interroge à savoir s'il ne serait pas souhaitable de terminer ce mandat le 30 juin comme tous les autres postes de la haute direction de l'Université.

Amendement

P : 16-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Léonce Losier, propose :

« Que le mandat de Monsieur Roger Gervais soit de 5 ans et demi au lieu de 5 ans pour se terminer le 30 juin 2003. »

Après une brève discussion, MM. Savoie et Losier s'entendent pour retirer l'amendement proposé.

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

R : 17-CGV-971129

Jean-Bernard Robichaud, appuyé par Bernard Beaudin, propose :

« *Que le Conseil des gouverneurs remercie sincèrement **Jean-Guy Poitras** pour son travail comme vice-recteur par intérim au Campus d'Edmundston.* »

Vote sur R17 unanime ADOPTÉE

Applaudissements.

18.2 Directeur ou directrice des Services pédagogiques au Campus de Shippagan

Armand Caron informe le CGV que le Comité n'est pas en mesure de faire une recommandation aujourd'hui. On y reviendra à la prochaine réunion.

18.3 Politique de sélection des cadres : dérogation à la politique pour la sélection d'un vice-recteur ou d'une vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines

Le recteur félicite Fernand Landry pour sa récente nomination au poste de secrétaire exécutif de l'organisation du Sommet de la francophonie, qui aura lieu à Moncton en 1999. Il ajoute que c'est un sacrifice pour l'Université de se départir d'un vice-recteur aussi compétent et qui a rendu d'immenses services à l'institution. M. Landry demeurera à son poste de VRARH jusqu'à la fin avril 1998.

Applaudissements.

R : 18-CGV-971129

Léonce Losier, appuyé par Alida Léveillé-Brown, fait la proposition suivante :

« *Afin que le poste de vice-recteur ou vice-rectrice à l'administration et aux ressources humaines puisse être comblé le plus rapidement possible après le départ du titulaire actuel, le CGV accepte que l'on déroge à la politique habituelle de sélection des cadres quant aux délais prévus pour l'annonce du poste.* »

Vote sur R18 unanime ADOPTÉE

18.4 Politique de sélection des cadres : modification à l'article 6.0

Voir le Document J, p. 1

Le VRER explique que la politique de sélection des cadres concernant le processus de sélection des doyens, doyennes, directeurs et directrices d'écoles détachées fut adoptée avant l'implantation de l'école réseau des sciences infirmières. La modification proposée touche principalement la composition du comité de sélection (art. 6.3) de la directrice ou du directeur de l'École des sciences infirmières dont le mandat se termine en juin 1998.

R : 19-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Jeannot Castonguay, fait la proposition suivante :

« Puisque les membres n'ont pas reçu cet avis de modification dix jours avant la date de la réunion, que le Conseil des gouverneurs déroge à l'article 16 des Statuts et règlements afin de recevoir cette proposition de modification à la Politique de sélection des cadres. »

Vote sur R19 unanime ADOPTÉE

R : 20-CGV-971129

Alida Léveillé-Brown, appuyée par Paul L. Bourque, fait la proposition suivante :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la modification proposée à l'article 6.0 de la politique de sélection des cadres, de sorte que les trois professeur-e-s faisant partie du comité de sélection du directeur ou de la directrice de l'École des sciences infirmières (École réseau) proviennent de chacune des constituantes. »

Vote sur R20 unanime ADOPTÉE

19. RAPPORT DU RECTEUR

Voir le Document K, p. 1-14

Le recteur commente brièvement deux des trois points de son rapport portant sur les missions de l'Université de Moncton au Viêt-nam et la situation des inscriptions au Campus de Shippagan. Il insiste plus longuement sur les données encourageantes pour l'Université de Moncton contenues dans le dernier classement national des universités effectué par le magazine Maclean's. Il note ensuite avec fierté un point qui n'apparaît malheureusement pas dans son rapport au sujet de l'École de droit qui vient de se mériter un 4e rang parmi les 16 écoles de droit au Canada, selon une évaluation faite également par le magazine Maclean's.

Plusieurs membres du Conseil manifestent beaucoup de fierté devant ces résultats positifs. Tous et toutes souhaitent qu'on tire profit des points forts afin de valoriser ce qui se fait de bien à l'Université de Moncton et que le message soit véhiculé à grande échelle.

Au terme de la discussion, le vice-recteur du Campus de Shippagan, Armand Caron, souhaite apporter une nuance à la page 8 du rapport du recteur en précisant qu'au cours des quatre dernières années, c'est bien la population à plein temps du Campus de Shippagan qui a connu une décroissance de 23,7%.

20. RAPPORT DU VRARH

20.1 Permanences d'emploi au Campus de Moncton

R : 21-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Édith Léger, fait la proposition suivante :

« Conformément aux stipulations de l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article,

1. que la permanence d'emploi sans préjudice des clauses contractuelles soit attribuée à compter du 1er juillet 1998 aux professeures et professeurs suivants (c.-à-d. que l'attribution de la permanence d'emploi soit retardée tant et aussi longtemps que la professeure ou le professeur n'a pas satisfait à toutes les exigences en vue de l'obtention de son Ph. D.) :

Laurent Bourdeau Département d'administration;

Nancy Lee Black École de génie;

Pierre Godbout École des sciences infirmières.

2. que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1er juillet 1998 aux personnes suivantes :

Sylvia Kasparian Département d'études françaises;

Gaëtan Losier Département de psychologie;

Joane Normandeau Département de psychologie. »

Vote sur R21 unanime ADOPTÉE

20.2 Promotions au Campus de Moncton

R : 22-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Mildred Pinet, fait la proposition suivante :

« Conformément aux stipulations de l'article 25 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article,

1. que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1er juillet 1998 aux personnes suivantes :

Pierre-Marcel Desjardins Département d'économie;

Anne Lowe Département d'enseignement au primaire et psycho. éduc.;

Buquan Miao École de génie;

Lisa Roy Département de musique.

2. que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1er juillet 1998 aux personnes suivantes :

Isabelle McKee-Allain Département de sociologie;

Ronald Babin Département de sociologie;

Roger Boudreau École de génie;

Gisèle Chevalier Département d'études françaises;

Alyre Chiasson Département de biologie;

Paul Deguire Dép. de mathématiques et statistique;

Verena Haldemann Département de sociologie;

Cong Tam Nguyen École de génie;

Régina Robichaud École de nutrition et d'études familiales;

Kabulé W. Wéva Dép. d'enseignement au secondaire et ress. humaines. »

Vote sur R22 unanime ADOPTÉE

20.3 Années sabbatiques au Campus de Moncton

Serge Jolicoeur s'absente durant cette partie.

R : 23-CGV-971129

Daniel Bélanger, appuyé par Bernard Beaudin, fait la proposition suivante :

« Conformément aux stipulations de l'article 27 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'une année sabbatique soit accordée aux professeures et professeurs suivants, et ce, pour l'année universitaire 1998-99 :

Faculté/

École Nom Département Type demandé

Arts **Patricia Balcom** Anglais A

Richard Boulanger Musique A

Serge Jolicoeur Histoire-géographie A

André Lapointe Arts visuels A

Éducation **Anne Lowe** Enseignement au primaire... A

Sciences **Claude Gauthier** Math. et statistique A

Sc. sociales **Pauline Haché** Éc. de travail social A

Martin Mujica Sociologie A

Ward O'Neill Psychologie B (H99)

John Tivendell Psychologie B (A98)

Éd. physique et loisir **Jean Nowlan** A

Éc. de génie **Christian Bettignies** Génie civil A

Paul A. Chiasson Génie civil A

Sadek Eid Génie industriel A. »

N.B. : Année de type "A" = 12 mois (01-07-98 au 30-06-99)

Année de type "B" = 8 mois (01-05-98 au 31-12-98 ou 01-01-99 au 31-08-99).

Quelques questions entourant l'attribution des années sabbatiques sont posées par les gouverneurs.

•Est-ce que ces années sabbatiques pourraient toutes être de type B?

•À qui est soumis le plan de travail du professeur ou de la professeure pour son année sabbatique et comment se fait l'évaluation au retour?

•Est-ce utopique de penser suspendre les années sabbatiques pour deux ou trois ans?

Le recteur et les deux vice-recteurs répondent aux préoccupations des membres.

En ce qui concerne les types d'années sabbatiques, la convention collective en prévoit 15 de type A et 7 de type B.

Le plan de travail en vue d'une année sabbatique est soumis au doyen ou à la doyenne et doit être approuvé par l'Assemblée départementale et le Conseil de la Faculté avant de parvenir aux instances supérieures. À son retour d'une année sabbatique, le professeur ou la professeure dépose son rapport au Conseil de la Faculté pour évaluation et recommandation. Une copie de cette évaluation est versée au dossier de l'employé.

Au sujet de la possibilité de suspendre les années sabbatiques pour quelques années, le VRARH précise que l'Université doit respecter les dispositions contenues dans les conventions collectives en vigueur.

Le message qui se dégage de cette discussion est qu'il faut maintenir des critères élevés dans l'octroi des années sabbatiques. Tous et toutes reconnaissent que les années sabbatiques sont d'une grande importance dans le perfectionnement professionnel des professeur-e-s et pour assurer l'excellence de l'enseignement et de la recherche.

Vote sur R23 unanime ADOPTÉE

20.4 Attribution de bourses de recrutement au Campus de Moncton

R : 24-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Paul L. Bourque, fait la proposition suivante :

« Conformément aux stipulations de l'article 14 de la convention collective entre l'ABPPUM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article,

*1. qu'une bourse d'études de 10000 \$ soit attribuée à **Hélène Albert** pour l'année universitaire 1998-99 , afin de lui permettre de poursuivre ses études doctorales;*

*2. qu'une bourse d'études de 10000 \$ soit attribuée à **Tania Morris** pour l'année universitaire 1998-99, afin de lui permettre d'entreprendre des études doctorales, à condition d'avoir reçu une recommandation favorable de l'assemblée départementale du Département de comptabilité. »*

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

20.5 Promotions au Campus d'Edmundston

R : 25-CGV-971129

Daniel Bélanger, appuyé par Mildred Pinet, fait la proposition suivante :

« Conformément aux stipulations de l'article 32 de la convention collective entre l'ABPCUSLM et l'Université et compte tenu des objectifs visés par cet article,

1. que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1er juillet 1998 au professeur **Sylvain Fiset**, Secteur sciences humaines;

2. que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1er juillet 1998 aux professeurs suivants :

a) **Richard Barry**, École des sciences forestières;

b) **Jacques Martin**, Secteur arts et lettres; et

c) **Edgar Robichaud**, École des sciences forestières.

3. que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1er septembre 1998 au professeur **Yves Volpé**, Secteur sciences;

4. que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée rétroactivement au 1er juillet 1997 au professeur **Roger Roy**, École des sciences forestières;

5. que la promotion au rang de titulaire soit attribuée rétroactivement au 1er juillet 1997 au professeur **Claude Carrier**, Secteur sciences de l'éducation. »

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

20.6 Congé d'études au Campus d'Edmundston

R : 26-CGV-971129

Daniel Bélanger, appuyé par Alida Léveillée-Brown, fait la proposition suivante :

« Conformément aux stipulations du paragraphe 16.17 de la convention collective en vigueur entre l'ABPCUSLM et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par ce paragraphe, qu'un congé d'études avec aide financière (80% de son salaire annuel en cours) soit accordé au professeur **Guy Bélanger**, du secteur des Sciences infirmières, pour l'année universitaire 1998-99, soit du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. »

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

20.7 Années sabbatiques au Campus d'Edmundston

R : 27-CGV-971129

Daniel Bélanger, appuyé par Marcel Bujold, fait la proposition suivante :

« Conformément aux stipulations de l'article 17 de la convention collective en vigueur entre l'APBCUSLM et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'une année sabbatique soit accordée aux professeures et professeurs suivants :

Nom Secteur/École Type demandé

Samira Belyazid Arts et lettres A

Jacques Paul Couturier Arts et lettres A

Denis Millas Sciences humaines B (H99)

Roger Roy École des sc. forestières B (H99).»

N.B. : Les années sabbatiques de type "A" s'étendront du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 et celles de type "B", du 1er janvier 1999 au 31 août 1999.

Vote sur R27 unanime ADOPTÉE

20.8 Promotions et permanences au Campus de Shippagan

Ces demandes seront soumises au Conseil des gouverneurs en mars 1998.

20.9 Années sabbatiques au Campus de Shippagan

R : 28-CGV-971129

Dennis Savoie, appuyé par Fernande Paulin, fait la proposition suivante :

« Conformément aux stipulations de l'article 34 de la convention collective en vigueur entre l'APPUMAS et l'Université de Moncton et compte tenu des objectifs visés par cet article, qu'une année sabbatique de type A (1er juillet 1998 au 30 juin 1999) soit accordée à la professeure **Diane Saucier**, Secteur sciences. »

Vote sur R28 unanime ADOPTÉE

Armand Caron fait remarquer qu'il y eut une réflexion sérieuse au sujet des années sabbatiques lors des dernières négociations au Campus de Shippagan. Il fut alors convenu, si le professeur n'atteignait pas les objectifs de son plan de travail, qu'il lui faudrait attendre neuf ans avant d'obtenir une autre année sabbatique.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 *Évaluation du recteur*

La présidente informe les membres que le Comité exécutif a procédé hier à l'évaluation du recteur. Sans toutefois révéler la teneur des discussions, elle souligne qu'un des points dont il fut question portait sur les conclusions du rapport Maclean's et en particulier sur ce qui pourrait être fait pour promouvoir davantage les mérites de l'Université de Moncton. Le rapport de l'évaluation sera communiqué aux membres en mars prochain.

22. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 28 mars 1998 au Campus de Moncton.

La présidente souhaite à tous et à toutes un bon congé de Noël et les invite à revenir l'année prochaine avec autant d'enthousiasme et d'intérêt.

23. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 45 sur la proposition de Dennis Savoie.

Contresigné le _____

_____ Marcelle Fafard-Godbout, présidente

_____ Gilles Chiasson, secrétaire des instances